

„ faisons vers le même objet. Par quelle raison
 „ ce qu'elles croient avoir été légitime pour
 „ elles, seroit-il criminel pour nous? La nature
 „ nous auroit-elle condamnés plus qu'elles à la
 „ servitude? »

Qu'étoit-ce qu'un duc de Brabant? Ou essai historique avec les preuves sur la souveraineté de cette province pour parvenir à l'examen des questions suivantes :

1^o. Quels étoient les pouvoirs d'un duc de Brabant?
 2^o. Si les Etats de Brabant *du tems des ducs* ne représentoient point la nation quant à l'exercice de la souveraineté? 3^o. Pourquoi les Etats *actuels* de Brabant représenteroient-ils moins *légalement* le peuple Brabançon, à l'effet d'exercer le pouvoir souverain?

Ne transgrediaris terminos antiquos, quos posuerunt patres tui. *Proverb. 22. v. 28.*
 Ne renversez point une constitution ancienne, que nos aïeux nous ont transmise.

A Bruxelles, chez C. van Assche, libraire, au Rivage, à Malines chez Hanicq, 1790.

APRÈS les preuves aussi multipliées que victorieuses que nous avons données de la souveraineté légitime de Brabant, il est difficile d'ajouter quelque chose aux moyens de conviction que tout homme raisonnable doit avoir sur cet objet. Cependant l'auteur court encore cette carrière avec succès, & affermit de plus en plus la grande base de la tranquillité & de la félicité des Belges, qui est & sera toujours la proscription de toute nouveauté anti-constitutionnelle.

Aux preuves de raisonnement, d'autorité & de fait que l'auteur allégué avec autant de dis-